

Diff Primes – Demande pour une subvention communale  
dans le but d'une utilisation rationnelle de l'énergie  
**B&R (Bâtisse et rénovation)**

**Demandeur**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (N° et rue) : \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

N° matricule : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_ Compte bancaire : \_\_\_\_\_

**Adresse de l'objet pour lequel la subvention est demandée :**

- Idem adresse demandeur  
 Autre adresse

Adresse (N° et rue) : \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

**Remarques :** \_\_\_\_\_

**Pièces justificatives**

Ajoutez les pièces à l'appui selon les conditions demandées.

Vous trouvez les conditions demandées pour chaque subvention à l'annexe.

La demande de subvention est à introduire

**au plus tard 6 mois**

après réception de la facture ou du subside de l'État.

**En cas de questions** n'hésitez pas de contacter le service écologique de la commune de Differdange

Tél. : 58 77 1-1492 / E-mail : ecologique@differdange.lu

Voir la page suivante →

## Subventions possibles

### 1) Conseil énergétique

- Conseil pour une maison
- Conseil pour un appartement

### 3) Installation d'une ventilation

- Avec récupération de chaleur (maison individuelle)
- Avec récupération de chaleur (appartement)
- Unités décentralisées

### 5) Installation des capteurs solaires

- Thermiques pour préparation d'eau chaude sanitaire (maison individuelle)
- Thermiques pour préparation d'eau chaude sanitaire (immeuble)
- Combinées pour le chauffage (basse température) et eau chaude sanitaire (maison individuelle)
- Combinées pour le chauffage (basse température) et eau chaude sanitaire (immeuble)
- Photovoltaïques (maison individuelle)
- Photovoltaïques (immeuble)

### 7) Constructions écologiques

- Construction d'un logement durable

### 2) Isolation

- Isolation thermique d'une toiture inclinée ou plate
- Isolation d'une dalle supérieure contre grenier non chauffé
- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des murs par l'intérieur
- Remplacement de fenêtres et portes

### 4) Installation d'une pompe à chaleur

- Eau – air
- Eau – eau (maison individuelle)
- Eau – eau

### 6) Installation de chauffage

- Central à granulés ou plaquettes de bois (maison individuelle)
- Central à granulés ou plaquettes de bois (immeuble)
- Poêle à granulés de bois raccordé au circuit de chauffage
- Raccordement à un réseau de chauffage urbain couvert par des sources d'énergie renouvelables
- Mise en place d'un réseau de chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables

Le délai de traitement peut durer **2** mois.

Le demandeur déclare respecter les dispositions légales en la matière. Il s'engage en outre à rembourser intégralement la subvention du moment qu'il contreviendrait aux engagements ci-dessus et au cas où l'administration communale aurait versé la prime à la suite de déclarations inexactes, incomplètes ou par erreur.

**Signature :** \_\_\_\_\_

Subvention étatique

Subvention communale

1) Conseil énergétique		Maximum	
Conseil énergétique pour maison (à ne pas confondre avec le pass énergétique)		25%	350,00€
Conseil pour un appartement		25%	200,00€

Pièces justificatives: conseil énergétique préconseil Myenergy

2) Isolation		Maximum	
Isolation thermique d'une toiture inclinée ou plate	15-42€/m <sup>2</sup>	50%	7,50€/m <sup>2</sup> - 21,00€/m <sup>2</sup>
Isolation d'une dalle supérieure contre grenier non chauffé	10-35€/m <sup>2</sup>	50%	5,00€/m <sup>2</sup> - 17,50€/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'extérieur	20-36€/m <sup>2</sup>	50%	4,00€/m <sup>2</sup> - 7,20 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur	20-36€/m <sup>2</sup>	50%	10,00€/m <sup>2</sup> - 16,00 €/m <sup>2</sup>
Remplacement de fenêtres et portes	40-52€/m <sup>2</sup>	20%	8,00€/m <sup>2</sup> - 10,40€/m <sup>2</sup>

Pièces justificatives: détail étatique

3) Installation d'une ventilation		Maximum	
Avec récupération de chaleur (maison individuelle)	40€/m <sup>2</sup> max. 6.000€	20%	1.200,00€
Avec récupération de chaleur (appartement)	41€/m <sup>2</sup> max. 30.000€	20%	656,00€
Unités décentralisées		20%	

Pièces justificatives: détail étatique

4) Installation d'une pompe à chaleur		Maximum	
Eau – air (uniquement maisons passives)	seulement pour AAA	15%	375,00€
Eau – eau (maison individuelle)	50% max. 8.000€	15%	1.200,00€
Eau – eau	50% max. 30.000€	15%	4.500,00€

Pièces justificatives: détail étatique

Subvention étatique

Subvention communale

### 5) Installation des capteurs solaires

		Maximum	
Thermiques pour la préparation d'eau chaude sanitaire (maison individuelle)	50% max. 2.500€	25%	625,00€
Thermiques pour préparation d'eau chaude sanitaire (immeuble)	50% max. 2.500€ plafonné à 15.000€	25%	500,00€
Combinés pour le chauffage (basse température) et eau chaude sanitaire (maison individuelle)	50% max. 4.000€	25%	800,00€
Combinés pour le chauffage (basse température) et eau chaude sanitaire (immeuble)	50% max. 4.000€ plafonné à 17.000€	25%	640,00€
Photovoltaïques (maison individuelle)	20% max. 500€/kWp max 30 kWp	40%	6.000,00€
Photovoltaïques (immeuble)	20% max. 500€/kWp max 30 kWp	40%	6.000,00€

Pièces justificatives: détail étatique

### 6) Installation de chauffage

		Maximum	
Central à granulés ou plaquettes de bois (maison individuelle)	40% max. 5.000€	20%	1.000,00€
Central à granulés ou plaquettes de bois (immeuble)	40% max. 5.000€	20%	600,00€
Poêle à granulés de bois raccordé au circuit de chauffage	30% max. 2.500€	20%	500,00€
Raccordement à un réseau de chauffage urbain couvert par des sources d'énergie renouvelables	50€/kW max. 15kW	20%	150,00€
Mise en place d'un réseau de chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables	30% max. 7.500€	20%	1.500,00€

Pièces justificatives: détail étatique

### 7) Installation de chauffage

		Maximum	
Construction d'un logement durable	max. 24.000€	25%	max. 6.000€

Pièces justificatives: détail étatique